PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que les règlements **RCA08-08-0001-163** et **RCA08-08-0001-164**, adoptés le 3 octobre 2023 et modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, sont en vigueur, respectivement, depuis le 18 octobre 2023 pour le RCA08-08-0001-164 et depuis le 30 octobre 2023 pour le RCA08-08-0001-163, dates de délivrance des certificats de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 2 novembre 2023

Benoit Turenne Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement